

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2008

Noms	Fonction	Présents	absents	Procurations
Mme Patricia ROSA	Maire	X		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	X		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint		X	P. ROSA
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	X		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	X		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal		X	C. GREFFOZ
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	X		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	X		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		X	
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	X		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	X		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		X	
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	X		
Melle Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		X	H. ROUX
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	X		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	X		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	X		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	X		

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Monsieur Pierre EFFRANCEY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

D.I.A.

Cession gratuite à la Commune par la copropriété le Platé d'une emprise de la parcelle cadastrée section B n° 1827

Vote de l'indemnité de Conseil allouée à Monsieur Yves BELLONI, Trésorier de Cluses

Décisions modificatives budget 2008

Vote des tarifs location de véhicules aux associations (sujet retiré de l'ordre du jour)

Vote de tarifs produits commercialisés par l'Office de Tourisme

Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés de restructuration de la télécabine - accueil/billetterie lots 08-03, 08-05 et 08-07

Autorisation de dépôt neige avec Monsieur Bernard PASSY

Mise à disposition des parcelles n° 4023p et 1883p par l'indivision MORET/PASSY pour l'arrêt navettes

Occupation temporaire d'une emprise de la parcelle communale cadastrée section B n° 1730 par la Société EAV afin d'installer un distributeur de DVD

Convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. (sujet retiré de l'ordre du jour).

Demande de subvention mise en place de bornes GSM et panneaux kilométriques sur la RD 6

Location d'un studio pour la gendarmerie

Vote du tarif forfait journée les Carroz

Questions diverses

D.I.A.

Madame Michèle RONCHIETTO, responsable de la commission urbanisme présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie, selon le détail ci-dessous. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter :

D.I.A. n° 2008-68	Chalet et terrain de 212 m ² sis chemin du Gron
D.I.A. n° 2008-69	Studio de 25 m ² et parking couvert de la copropriété Athéna sise 239 route de Lachat
D.I.A. n° 2008-71	Terrains situés à Flaine Forêt d'une superficie totale de 30 472 m ² vendus par la Société d'Aménagement du Giffre au Syndicat Intercommunal de Flaine.
D.I.A. n° 2008-72	Maison et terrain de 1 738 m ² sis impasse du Tilbury

Cession gratuite à la Commune par la copropriété le Platé d'une emprise de la parcelle cadastrée section B n° 1827

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commune a réalisé les travaux de construction de galeries couvertes au « Platé », dans le cadre de l'aménagement du centre de la station.

Le 17 avril 2008, l'assemblée générale de la copropriété du « Platé » s'est prononcée favorablement pour la cession gratuite à la Commune de l'emprise de cet ouvrage.

Vu l'intérêt de la commune de maîtriser ce tènement en matière d'organisation et de gestion de l'ouvrage, le Conseil Municipal accepte cette cession gratuite par la copropriété du « Platé » sur les parties communes de l'immeuble, soit la parcelle cadastrée section B n° 1827p d'une superficie de 404 m².

Suite à cette cession une modification du règlement de copropriété devra être effectuée. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Vote de l'indemnité de Conseil allouée à Monsieur Yves BELLONI, Trésorier de Cluses

Madame le Maire informe l'assemblée que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de l'Etat, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de bénéficier des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté évoqué ci-dessus, le Conseil Municipal décide d'allouer à Monsieur Yves BELLONI, Trésorier de Cluses, l'indemnité de conseil à compter du 2 avril 2008, date de sa prise de fonction. Cette indemnité sera calculée au taux plein du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

4 élus se sont prononcés contre cette délibération.

Décisions modificatives budget 2008

Décision modificative n° 1 budget annexe bois - exercice 2008

Section de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
611	Contrats prestations de services	+ 29 000.00 €	
6282	Frais gardiennage	+ 140.00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	- 29 140.00 €	
	Total	0 €	0 €

Décision modificative n° 1 budget annexe des remontées mécaniques - exercice 2008

Section de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
023	à l'investissement	+ 500.00 €	
678	Charges exceptionnelles	- 500.00 €	
	Total	0 €	0 €
Section investissement			
Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
021	Virement du fonctionnement		+ 500 €
16416016	Capital prêt	+ 500 €	
23136025	Travaux divers	- 140 000 €	
23156025	passerelle	+ 300 €	
23136028	Gares Télécabine	+ 153 000 €	
23186026	parking	- 13 300 €	
	Total	+ 500 €	+ 500 €

Vote de tarifs produits commercialisés par l'Office de Tourisme

A compter du 1^{er} décembre 2008 le Conseil Municipal fixe les tarifs des produits commercialisés par l' Office de Tourisme, comme suit :

Régie accueil	
Photocopies	0.20 €
Télécopies	1.50 €
Bonnets de Mère Noël - bougie	2.00 €

Luminoux	3.00 €
Carte de V.T.T.	3.90 €
Affiche station, Mug, recueil des 60 ans, Sommelier	4.00 €
Carte de randonnée, couteaux, tapis de souris	6.00 €
Tee-shirt VTT	8.00 €
Casquette station	10.00 €
Casquette « Collector », poster des Alpes	12.00 €
Champagne « Collector »	20.00 €
Maillot de vélo	60.00 €
Veste de vélo chasuble manches courtes	65.00 €
Veste de vélo manches longues	75.00 €
Tenue de vélo complète (cuissard + maillot)	110.00 €

Régie animation	
stages	
Stage de musique et cirque 1 semaine 1 enfant	30.00 €
Stage de musique et cirque 1 semaine 2 enfants	45.00 €
Stage de musique et cirque 1 semaine 3 enfants	60.00 €
Stage d'initiation aux activités manuelles	10.00 €
Stage de perfectionnement aux activités manuelles	20.00 €
Montgolfière	
Vol adulte	200.00 €
Vol enfant	100.00 €
buvette	
Boissons à la canette	2.00 €
Pichet de rosé-blanc ou rouge	10.00 €
Location de matériel	
Baby foot à la journée	200.00 €
Baby foot à la semaine	1 000.00 €
Hébergement artiste, une nuit avec petit déjeuner	25.00 €/personne
Manège « la Gastounette » un tour	1.00 €
Location structure tir à l'élastique à la journée	150.00 €
Location structure tir à l'élastique à la semaine	800.00 €
Frais d'exposition à la galerie	
1 journée	25.00 €
1 semaine	150.00 €
1 semaine avec hébergement au centre culturel	250.00 €

Les tarifs affichés pour la buvette sont prévus en cas de demande d'ouverture de débits de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie.

Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés de restructuration de la télécabine - accueil/billetterie lots 08-03, 08-05 et 08-07

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été suivie, conformément aux articles 33, 57 et suivants du Code des Marchés Publics pour la réalisation des travaux de construction d'une billetterie et d'un bâtiment d'accueil.

Les lots 08-03, 08-05 et 08-07 n'ayant fait l'objet d'aucune offre à la suite de la mise en concurrence envoyée au JOUE et au BOAMP le 9 août 2008, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission d'appel d'offres, a décidé par délibération du 23 octobre dernier, de déclarer ces lots infructueux et d'utiliser la procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence, selon l'article 35-II-3^{ème} alinéa du Code des Marchés Publics.

Au terme des négociations, la C.A.O. réunie les 4 et 19 novembre 2008, après analyse, propose de retenir les entreprises suivantes :

N° lot	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
08-03 Menuiseries alu- vitrages	Ent. VITOR 180 av. du Buet - ZA. Les Fourmis 74130 Bonneville Offre économiquement la plus avantageuse	310 000 €	370 760 €
08-05 plomberie	Offre supérieure à l'estimation du maître d'œuvre, non retenue. Elle fera l'objet d'une nouvelle consultation (art. 35-I-1° du CMP)		
08-07 serrurerie	3 offres remises. Ent. RIOU 692 av. Ch. de Gaulle 74700 Sallanches Offre économiquement la plus avantageuse	56 561.75 €	67 647.85 €

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises sus mentionnées.

Contrat de location saisonnière Commune/ Monsieur Bernard PASSY pour un dépôt de neige lieudit « Bois du Lay »

Comme chaque saison d'hiver, le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec Monsieur Bernard PASSY pour la mise à la disposition de la Commune des parcelles cadastrées section A n° 1758 et 1759 au lieudit « Bois du Lay » destinée à accueillir un dépôt de neige, réservé exclusivement aux Services Techniques.

Une convention sera établie pour la période allant du 15 décembre 2008 au 15 mai 2009 moyennant une somme forfaitaire de 2 500 € toutes charges comprises.

Il est précisé toutefois que l'image de la station à l'arrivée sur les Carroz est dégradée par la présence de ce tas de neige en bordure de route. Il est nécessaire de réfléchir à un autre

endroit de stockage ou l'implantation d'une haie en bordure de route pour cacher cette zone disgracieuse.

Le loyer de la saison 2006/2007 resté en suspens en raison d'une proposition d'achat par la commune non aboutie, le Conseil Municipal accepte de s'acquitter du loyer pour cette période s'élevant à la somme de 2 000 €.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Mise à disposition des parcelles cadastrées section B n° 4023 et 1883p par l'indivision MORET/PASSY pour l'arrêt navettes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de disposer d'une aire de dépose navettes skieurs dans le secteur du Moulin Ouest ; zone stratégique d'accès au domaine skiable et de rassemblement des écoles de ski ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition faite par Mesdames RENAND-PASSY Marie Thérèse, REYGROBELLET-PASSY Martine, NEGRETTI-MORET Suzanne et Monsieur MORET Michel de mise à disposition gratuite des parcelles cadastrées section B n° 4023 et 1883p sises au Moulin Ouest.

Une convention de mise à disposition des parcelles interviendra entre les propriétaires et la Commune pour la présente saison d'hiver, soit du 15 décembre 2008 au 30 avril 2009, précisant les points suivants :

Les propriétaires pourront utiliser leurs terrains librement en dehors de la période évoquée ci-dessus.

Cette mise à disposition à titre gracieux pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Occupation temporaire d'une emprise de la parcelle communale cadastrée section B n° 1730 par la Société EAV afin d'installer un distributeur de DVD

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la société Distifrance disposait d'une autorisation d'implanter un distributeur de DVD sur la place de l'Ambiance, sur la parcelle cadastrée section B n° 1730. Cette société a été rachetée par la SARL EAV, vidéo club représenté par Messieurs VACHOUX et CECCHINI.

Le Conseil Municipal accepte de signer une nouvelle convention d'occupation temporaire, moyennant une redevance forfaitaire de 300 €. Cette dernière prendra effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2009 et pourra être reconduite tacitement pour un an.

Demande de subvention mise en place de bornes GSM et panneaux kilométriques sur les RD 6 et 106

Afin de développer l'activité cyclotouriste, le Conseil Municipal accepte d'équiper les RD 6 ET 106 de bornes GSM et de panneaux kilométriques.

Il s'agit d'une mise en valeur de la montée de Balme au Col de Pierre Carrée. Cet équipement est important pour le passage du Tour de France. Cette montée sera répertoriée parmi les 14 montées officielles remarquables.

Madame le Maire est autorisée à solliciter l'obtention d'une réserve parlementaire auprès de Monsieur Martial SADDIER, Député de Haute-Savoie, représentant 50 % du montant des travaux, estimés à 23 000 €.

Location d'un studio pour la gendarmerie

Le Conseil Municipal décide de louer un studio à la Paroisse St Bruno, représentée par Mme Eliane SONNERAT afin de loger un gendarme en poste aux Carroz durant la période allant du 19 décembre 2008 au 19 avril 2009.

Le loyer représente un montant de 400 € par mois, toutes charges comprises, ce qui représente une somme totale de 1 600.00 € T.T.C.

Vote du tarif forfait journée les Carroz

Madame le Maire soumet à l'assemblée la proposition de la SAEM SOREMAC de mettre en place à compter du 20 un forfait de ski journée pour le domaine de ski des Carroz, durant le mois de janvier 2009 (du 3 au 31 janvier) et tous les samedis de la saison d'hiver 2008/2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la mise en place d'un forfait les Carroz aux conditions précitées et en fixe les tarifs comme suit :

- Forfait journée adulte les Carroz : 19,50 €
- Forfait journée enfant les Carroz (de 5 à 15 ans) : 16,00 €.

Questions diverses

Contrat de partenariat sponsoring Antoine DENERIAZ 2009-2011

Madame le Maire présente à l'assemblée un projet de contrat de partenariat avec Antoine DENERIAZ permettant d'utiliser l'image de ce dernier 15 jours par an sur la période 2009-2011. Il est possible également de créer un évènement avec son nom.

Les sommes à verser à Antoine DENERIAZ sont les suivantes :

- o 50 000 € pour 2009
- o 50 000 € pour 2010
- o 40 000 € pour 2011

La commune devra s'acquitter de 16 190.00 € pour 2009 et 2010 et de 12 952.00 € pour 2011.

La commune de PASSY refuse ce sponsoring et Flaine ne veut pas prendre en compte la participation qui lui incombe. La Commune d'Arâches-La Frasse refuse d'assumer la défaillance de Flaine.

Il est précisé par ailleurs, que tout visuel porté par Antoine DENERIAZ fera mention du Grand-Massif et non d'une station en particulier.

Mise en location d'un appartement situé dans un bâtiment communal à Arâches

Trois salariés de la Commune, engagés au centre de loisirs et à la Souris Verte ne trouvant pas de logement pour la saison, le Conseil Municipal décide de leur louer un logement communal situé à la Cure d'Arâches du 13 décembre 2008 au 30 avril 2009, moyennant un loyer mensuel de 150.00 € nets par personne et un chèque de caution de 300 € lors de la prise de possession des lieux.

Subventions fonctionnement 2008 : budgets annexes CCAS et Office de Tourisme

Conformément au budget primitif 2008 et dans le cadre de l'équilibre de ce dernier, le Conseil Municipal accepte de verser au titre de l'exercice 2008, les subventions de fonctionnement aux budgets annexes suivants :

- ❑ CCAS : 5 000 €
- ❑ Office de Tourisme : 664 940 €.

Ces dépenses sont prévues au budget principal 2008.

Achat d'un canapé d'occasion

Le Conseil Municipal accepte l'achat d'un canapé d'occasion au prix de 275 € pour l'équipement du logement communal sis à la Cure d'Arâches loué à des saisonniers engagés par la Commune.

Subvention 2008 au collège Jacques BREL de Taninges - section ski

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, accepte d'allouer à la section ski du collège de Taninges Jacques BREL, une subvention de 2 400 € pour l'exercice 2008.

La dépense est prévue au budget principal 2008.

Suite à des erreurs matérielles survenues dans la rédaction des délibérations suivantes, ces dernières ont été rectifiées et annulent et remplacent les délibérations prises initialement :

Tarifs Souris Verte pour les enfants vacanciers hiver 2008/2009

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Education Jeunesse, fixe les tarifs des enfants vacanciers pour l'hiver 2008/2009, comme suit, à compter du 20 décembre 2008 :

Horaires	Tarifs en euros	
	Plus de 18 mois	Nurserie (moins de 18 mois)
Journée		
8h30 -17h /17h30	38	
½ journée		
8h30 -12h30	26	22
13h00 -17h /17h30	21	22
Forfaits		
6 jours : 8h30 -17h /17h30	199	
6 demi-journées matinée : 8h30 -12h30	136	115
6 demi-journées après-midi : 13h00 -17h /17h30	110	115
Heure (si dépassement horaire ou adaptation) : 10		

Pour les enfants de plus de 18 mois, le prix du repas est inclus dans les tarifs journée et demi-journée matin mentionnés ci-dessus.

Pour les moins de 18 mois les repas sont fournis par les parents.
 Cette délibération annule et remplace la délibération prise sur la séance du 9 septembre 2008.

Tarifs la Souris Verte pour les enfants vacanciers non ressortissants CAF de Haute-Savoie week-end et jours fériés hiver 2008-2009

Dans le cadre d'une promotion de la station, le Conseil Municipal vote les tarifs de la Souris Verte pour les enfants vacanciers pour la saison d'hiver 2008/2009 :

Journée	horaires	+ de 18 mois et nursérie
Tarif pour l'achat de 2 journées		
avec repas	8 h 30 - 17 h 00/17 h 30	54.00 €
Tarif pour l'achat de 2 $\frac{1}{2}$ journées		
Matinée avec repas	8 h 30 - 12 h 30	35.00 €
Après-midi sans repas	13 h 00 - 17 h 00/17 h 30	31.00 €

Ces tarifs sont applicables pour l'achat de deux journées ou deux demi-journées, consécutives ou non, tous les samedis, tous les dimanches de janvier et d'avril.

Par ailleurs, le Conseil Municipal précise qu'il n'accordera aucun remboursement des prestations réservées par les familles en vacances, pour quelque motif que ce soit et rappelle que certains modes de règlement incluent des assurances « annulation ».

Cette délibération annule et remplace la délibération prise sur la séance du 23 octobre 2008.

Tarifs remontées mécaniques

Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2008/2009 :

Grand-Massif (Les Carroz, Morillon, Samoëns, Sixt, Flaine)

Forfait (hors kit mains libres 3 €)	Adulte (16-60 ans)	enfant (5-15 ans)	Seniors (61-74 ans)
Journée	39.00 €	30.50 €	35.00 €
à partir de 11h30	35.00 €	27.50 €	31.50 €
De 2 à 5 jours consécutifs	35.00 €/jour	27.50 €/jour	31.00 €/jour
2 jours consécutifs	70.00 €	55.00 €	62.00 €
3 jours consécutifs	105.00 €	82.50 €	93.00 €
4 jours consécutifs	140.00 €	110.00 €	124.00 €
5 jours consécutifs	175.00 €	137.50 €	155.00 €
A partir de 6 jours consécutifs	32.00 €/jour	25.00 €/jour	28.50 €/jour
6 jours consécutifs	192.00 €	150.00 €	171.00 €
Formule « Pack Famille élargie » 6 jours Grand Massif	-10 % de remise Achat simultané (1 seul paiement) de 4 forfaits 6 j. GM de mêmes dates de validité. 4 pers. sans forcément de lien de parenté, dont mini 1 pers. 18 ans et +, mini 2 enfants 5-17 ans.		

Conseil Municipal du 21 novembre 2008

Forfait saison	18 ans et +	5-17 ans
Saison (après le 15.12.08)	799.00 €	510.00 €
Saison Promo (avant le 15.12.08)	399.00 €	199.00 €

Gratuité accordée pour les enfants de moins de 5 ans et les personnes de 75 ans et plus (sur justificatif d'âge obligatoire).

Flaine

Forfait (hors kit mains libres 3 €)	Adultes (16-60 ans)	enfants (5-15 ans)	Seniors (61-74 ans)
Journée	33.00 €	26.00 €	30.00 €
à partir de 11 h 30	29.00 €	24.00 €	26.00 €
à partir de 14h 00	23.00 €	18.50 €	21.00 €

Massif (Les Carroz-Morillon-Samoëns-Sixt-Combe de Vernant-Les Grands Vans)

Forfait (hors kit mains libres 3 €)	Adultes (16-60 ans)	enfants (5-15 ans)	Séniors (61-74 ans)
Journée	31.00 €	22.50 €	28.00 €
à partir de 11h30	27.00 €	20.00 €	24.50 €
à partir de 14 h	21.00 €	17.00 €	19.00 €
Tarif/jour de 2 à 5 jours consécutifs	29.00 €	21.00 €	26.00 €
2 jours consécutifs	58.00 €	42.00 €	52.00 €
3 jours consécutifs	87.00 €	63.00 €	78.00 €
4 jours consécutifs	116.00 €	84.00 €	104.00 €
5 jours consécutifs	145.00 €	105.00 €	130.00 €
à partir de 6 jours consécutifs	26.50 €	19.50 €	24.00 €
6 jours consécutifs	159.00 €	117.00 €	144.00 €
Saison (après le 15.12.08)	510.00		
Saison Promo (avant le 15.12.2008)	329.00 €		
Forfait Happy Days (3 jours)	60.00 € (soit 20.00 € /j)		

gratuité accordée pour les enfants de - 5 ans et les personnes de 75 ans et plus (sur justificatif d'âge obligatoire).

Après avoir pris connaissance des tarifs et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte les tarifs proposés concernant les remontées mécaniques du Grand-Massif, de Flaine et du Massif pour la saison 2008/2009.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise sur la séance du 23 octobre 2008.